# 2° Concours international de bandonéon « Heinrich Band »

L'Associazione Culturale Anton Stadler et l'Accademia Italiana del Bandoneon, avec la participation de la RAS-Assessorato Pubblica Istruzione, de Beni Culturali, Informazione, de Spettacolo e Sport, de la commune de Iglesias-Assessorato Cultura Sport e Spettacolo, de la Fondazione di Sardegna, du MIC Ministero della Cultura et en collaboration avec l'association AR'TANGO-Bandoneon Project d'Avignon, annoncent le 2ème Concours international de bandonéon « Heinrich Band ».

Le concours international « Heinrich Band » bénéficie de l'inestimable partenariat de l'association *Bandonion4friends* ainsi que de la *Bandonion & Concertinafabrik* de Klingenthal, laquelle fabrique les fameux bandonéons AA (Alfred Arnold) en Allemagne. En témoignage de leur précieux partenariat, ils offrent à celui qui se verra attribuer la première place un bandonéon AA 142 d'une valeur de 7.949,00€.

La compétition et tous les partenaires impliqués visent à promouvoir et à diffuser la culture et les connaissances liées au bandonéon en tant qu'instrument de concert capable d'affronter le grand répertoire du passé et de promouvoir la création et la diffusion d'un nouveau répertoire.

Chaque édition de la compétition pourra se dérouler dans divers lieux et porter sur des thématiques différentes: de la composition à l'interprétation au bandonéon, à la composition didactique etc.

L'édition 2022 est dédiée à un concours instrumental de bandonéon. Le concours est articulé en une catégorie unique.

# RÈGLEMENT

## **Art. 1 – Participants**

Le concours est ouvert aux musiciens de tout âge, provenance et nationalité.

## Art. 2 – Épreuve éliminatoire

L'épreuve éliminatoire se déroulera en ligne, en envoyant une vidéo avec l'interprétation de 3 morceaux, dont au moins 2 sont issues du répertoire original (ou arrangements importants) pour bandonéon. Depuis sa première édition, le concours n'est pas focalisé sur le tango, bien que le tango soit une esthétique dominante de l'instrument. Par conséquence, l'exécution d'une pièce tirée d'un autre répertoire ou d'un autre langage est possible et même recommandable, mais pas obligatoire. Ainsi les transcriptions du répertoire classique ou du répertoire contemporain, ou de toute œuvre pouvant enrichir les possibilités de l'instrument, même en dehors du répertoire Tango, sont donc autorisées.

## Art. 3 – Normes pour l'envoi des vidéos

La vidéo doit être envoyé à l'adresse suivante :

#### accademiaitalianadelbandoneon@gmail.com

La vidéo doit être envoyée via le service de partage de fichiers en ligne WeTransfer.

L'organisateur du concours enverra un email accusant réception. Si le candidat ne reçoit pas d'accusé de réception dans les 5 jours suivants l'envoi, il est tenu de le notifier à l'organisateur en envoyant un mail à l'adresse suivante :

#### accademiaitalianadelbandoneon@gmail.com

Les candidats peuvent envoyer leur vidéo pour l'épreuve éliminatoire à partir du 1er avril 2022 et ceci jusqu'au 24 juin 2022 au plus tard. La vidéo devra parvenir simultanément avec le formulaire d'inscription.

Les mains, le visage et l'instrument doivent être visibles durant l'enregistrement.

Les candidats devront envoyer une seule et unique vidéo des différentes œuvres exécutées. La vidéo peut être réalisée avec une caméra vidéo, un portable, une tablette ainsi qu'avec du matériel professionnel.

Aucune coupure ni assemblage d'extraits ne sont autorisés dans la vidéo envoyée. Dans le cas contraire, l'organisation se trouvera dans l'obligation de refuser la candidature.

Au début de la vidéo, le candidat devra déclarer qu'il s'inscrit pour le Concours International de Bandonéon « Heinrich Band ».

Les données suivantes doivent être indiquées dans le message de transfert vidéo :

#### 2. Concours International « Heinrich Band »

#### Nom et prénom

Le titre des compositions et le nom des compositeurs des œuvres interprétées pour l'épreuve éliminatoire.

Le titre des compositions et le nom des compositeurs des œuvres interprétées pour la finale.

## Toutes les partitions en format PDF des œuvres interprétées pour l'ensemble des épreuves.

En cas de problèmes techniques concernant l'envoi de la vidéo, il est possible de contacter la direction artistique (email : accademiaitalianadelbandoneon@gmail.com) qui fournira les indications nécessaires à cet égard.

#### Art. 4 – Publication des résultats

Les résultats seront disponibles le **4**<sup>er</sup> **juillet 2022** sur le site <a href="https://www.accademiaitalianadelbandoneon.it">https://www.accademiaitalianadelbandoneon.it</a> et également sur facebook, sur la page officielle de l'*Associazione Culturale Anton Stadler* et de l'*Accademia Italiana del Bandoneon*. La publication sur ces sites énoncés aura valeur de notification. Les 3 premiers candidats seront qualifiés pour la finale.

#### Art. 5 – Déroulement de la finale

La finale se déroulera le **24 août 2022** lors d'un concert public à Iglesias, en Sardaigne. Tous les membres du jury seront présents. Le public pourra également voter et attribuer un prix spécial.

Les trois finalistes devront présenter un répertoire comprenant l'interprétation de minimum 3 œuvres, dont l'une doit être choisie parmi les compositions gagnantes du 1° concours « Heinrich Band ». Il s'agit de « De Otro Bando » du compositeur Leonardo Teruggi (téléchargeable via ce link : <a href="https://www.accademiaitalianadelbandoneon.it/leonardo-teruggi">https://www.accademiaitalianadelbandoneon.it/leonardo-teruggi</a>) et de « Aither » du compositeur Matteo Casula (téléchargeable via ce link : <a href="https://www.accademiaitalianadelbandoneon.it/matteo-casula">https://www.accademiaitalianadelbandoneon.it/matteo-casula</a>).

Pour accéder aux liens ci-dessus, il est nécessaire de s'inscrire sur le site.

Les autres œuvres sont à choisir librement, cependant une œuvre devra inclure un accompagnement piano. Il est possible de rejouer une seule œuvre déjà exécutée lors de l'épreuve éliminatoire.

Quelques indications supplémentaires pour la Finale :

- le programme ne devra pas dépasser 20 minutes.
- le pianiste sera mis à disposition par l'organisateur du concours. Il sera possible de répéter dès la matinée du 24 août 2022.
- Les partitions pour l'accompagnement pianistique devront parvenir en même temps que l'inscription au concours.

Il n'est pas obligatoire de jouer les œuvres par cœur.

#### Art. 6 – Remboursement des frais

Les frais de voyage et de l'hôtel pour le 23 et 24 août 2022 seront remboursés aux trois finalistes.

Cependant le remboursement des frais de voyage ne pourra pas dépasser les 800€ pour les candidats qui devront effectuer un vol intercontinental et les 400€ pour un résident européen.

## Art. 7 – Récompenses

Le vainqueur sera le candidat ayant obtenu le score le plus élevé.

Les trois finalistes se verront attribuer les prix suivants :

## PREMIÈRE PLACE

Un bandonéon AA 142 offert par la *Bandonion & Concertinafabrik* Klingenthal et l'association *Bandonion4friends* d'une valeur de 7.949,00€.

#### SECONDE PLACE

Une somme de 1000,00€, brut

#### TROISIÈME PLACE

Une somme de 500,00€, brut

Les vainqueurs recevront un diplôme. Tous les candidats recevront une attestation de participation et les résultats finals.

Les sommes d'argent seront envoyés par virement bancaire dans un délai de quinze jours à partir de la proclamation des résultats. Les 3 finalistes doivent envoyer leurs coordonnées bancaires via mail avant le 24. Août 2022.

Le paiement des prix est effectué en déduisant les taux d'imposition en vigueur.

#### Art. 8 – Jury

Le jury est composé de **Per Arne Glorvigen** (Norvège), concertiste, compositeur, professeur ; de **Fabio Furia** (Italie), concertiste, compositeur, professeur au Conservatoire de Cagliari ; **d'Yvonne Hahn** (Allemagne), compositrice, auteure d'importantes publications pédagogiques, professeur au conservatoire d'Avignon, de **Santiago Cimadevilla** (Argentine), concertiste, compositeur, professeur à l'université Codarts de Rotterdam ; de **Piero di Egidio** (Italie), concertiste, membre du *Consiglio Nazionale dell'Alta Formazione Artistica e Musicale* et professeur au conservatoire de Monopoli.

Les curriculums des membres du jury seront publiés sur le site <a href="https://www.accademiaitalianadelbandoneon.it">https://www.accademiaitalianadelbandoneon.it</a>.

Les décisions du jury sont incontestables, sans appel et définitives.

Les membres du jury pourront changer en cas de force majeure.

#### Art. 9 – Les droits d'inscription

Les droits d'inscriptions au concours, non remboursables, sont fixés à :

100,00€

#### Art. 10 – Règles d'inscriptions et généralités

La demande d'inscription devra parvenir au plus tard le **24 juin 2022 à 23:59** par mail à l'adresse suivante : accademiaitalianadelbandoneon@gmail.com.

Le formulaire d'inscription disponible sur le site ci-dessous devra être dûment rempli.

https://www.accademiaitalianadelbandoneon.it/concorso-heinrichband

La demande d'inscription, soussignée par le candidat, ou en cas de mineur par le responsable légal, devra être envoyé à : accademiaitalianadelbandoneon@gmail.com et être accompagnée :

- d'une copie de la pièce d'identité (format PDF ou JPEG)
- de la confirmation du virement effectué relatif au droits d'inscriptions sur le compte :

Banco di Sardegna, Filiale di Iglesias, Associazione Culturale Anton Stadler, IBAN: IT30X0101543910000000019134

#### BIC: BPMOIT22 XXX.

- l'envoi simultané de la vidéo selon les modalités prévues dans les précédents articles, à l'adresse suivante : accademiaitalianadelbandoneon@gmail.com.

Dans les renseignements du virement devront être spécifié le nom et prénom du candidat ainsi que le libellé « Concours International Heinrich Band ».

## Les demandes d'inscription incomplètes ou incorrectes ne seront pas acceptées.

Pour des informations supplémentaires vous pouvez adresser un mail à :

accademiaitalianadelbandoneon@gmail.com.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur le site :

https://www.accademiaitalianadelbandoneon.it.

## Art. 11 – Traitements des données personnelles

Conformément à la loi RGPD G79/2016 relative à "l'utilisation des données personnelles informatisées" l'Association organisatrice informe que les données fournies lors de l'inscription seront conservées et utilisées exclusivement aux fins d'envoyer des communications relatives au concours et que le titulaire des données a un droit d'accès et de mise à jour, de suppression et de rectification de ses données personnelles informatisées, ainsi que le droit de s'opposer à leur utilisation.

## **Art. 12 – Dispositions finales**

L'inscription au concours comprend l'acceptation inconditionnelle du présent règlement et d'éventuelles modifications apportées par le comité d'organisation.

Bien que ce ne soit pas prévu dans ce présent règlement l'Associazione Anton Stadler, à laquelle nous avons confié l'interprétation du présent règlement, est compétente à décider.